

REGLEMENT INTERIEUR du CLUB

Les règles de fonctionnement intérieur du Club consistent à respecter en premier lieu les principes énoncés dans nos STATUTS.

Il est cependant nécessaire de préciser les points complémentaires suivants :

1 ENTREE SUR LE TERRAIN

Le terrain d'évolution de nos modèles réduit est une zone à risques il incombe donc à chacun des membres du Club de respecter et de faire respecter les règles de sécurité suivantes :

- Les véhicules doivent circuler lentement et se garer dans la zone réservée en bordure des arbres.
- Les premiers arrivants mettent en place les pinces sur le tableau de fréquences. Celles-ci sont dans la boîte à l'intérieur de la malle de terrain.

2 AVANT LE VOL

Il est impératif :

- d'aller chercher sur le tableau la pince correspondant à sa fréquence,
- de l'accrocher à l'antenne de son émetteur et de remplacer celle-ci par le badge avec sa photo d'identité ;
- de s'assurer malgré cela que personne n'a allumé son émetteur sur cette fréquence avant d'allumer le sien.
- le démarrage des moteurs, thermiques ou électriques se fait dans la zone dite de démarrage

Il est interdit de taxier son modèle hors de la piste dès que le nombre de pratiquants est supérieur à 6 personnes. Le taxiage, quand il est autorisé, doit être réalisé avec beaucoup de prudence.

3 VOLS et EVOLUTIONS.

La barrière en bois délimite la zone de sécurité au-delà de laquelle il ne doit séjourner ni personne ni matériel.

Les pilotes doivent se tenir dans la zone aménagée et délimitée à cet effet appelée zone de pilotage, en retrait de la piste.

La priorité est à celui qui atterrit, ne décoller qu'après s'être assuré qu'il n'y a pas d'avion en phase d'atterrissage.

Il est recommandé d'annoncer à haute voix et aux fins d'information des pilotes voisins, son intention d'atterrir ou de prendre la piste.

Les appareils doivent évoluer dans le volume d'évolution déclaré aux autorités de l'aviation civile, ce volume est situé de l'autre côté de la piste par rapport au parking. Il est donc interdit de survoler les spectateurs et les voitures.

Les priorités à l'atterrissage sont dans l'ordre, les atterrissages pour causes techniques, les planeurs et les débutants.

Les évolutions acrobatiques sont à effectuer avec égard vis à vis des Débutants et à éviter lorsqu'il y a plus de 4 appareils en vol.

Les entraînements à la compétition s'effectuent en semaine et sont interdits le week-end et jours fériés sauf dérogation exceptionnelle et en accord avec le comité directeur.

4 APRES LE VOL.

Si l'on doit s'engager sur la piste, pour aller rechercher son modèle, annoncer verbalement son intention et le faire en prenant le maximum de précautions

Dégager rapidement la piste

Eteindre récepteur et émetteur dès le retour au sol ;
Remettre la pince de fréquence au tableau ;
Reprendre son badge.

5 PROPRETE SUR LE TERRAIN

Les déchets de quelque nature qu'ils soient sont à emporter par celui qui les génère.

La propreté est l'affaire de tous et il est demandé à chacun de ramasser les déchets qu'il peut voir sur le terrain même si ce ne sont pas les siens.

6 PREVENTION DES ACCIDENTS.

Assurez vous que votre matériel est en bon état de fonctionnement, vérifiez vos commandes de vol, Vérifiez la portée de votre émetteur.

Un nécessaire de pharmacie est en permanence sur le terrain dans une malle fermée par un cadenas à chiffres. Il est demandé de signaler les produits prélevés après utilisation.

En cas de nécessité les numéros de téléphone utiles sont les suivants.

N° d'appels

SAMU tel : 15

Police tel : 17

Pompiers : 18

S.O.S MAINS tel : N° 01 64 43 43 43

S.O.S Ophtalmologie N° 01 40 92 93 94

Centre anti-poisons de Paris N° 01 40 05 48 48

Urgences Cardiologie N° 01 47 37 53 53

Ambulances de Gonesse N° 01 39 87 07 87

Hôpital de Gonesse N° 01 34 53 21 21

Police Inter-Communale N° 0800 888 123

URGENCE Tel. Portable N° 112

POINT GPS : N 49° 04' 37'' - E 02° 35' 26'

7 VIE DU CLUB

Le club ne peut vivre que si chacun apporte sa contribution a l'organisation de manifestations et à l'entretien courant du terrain ou du matériel.

L'adhésion au club implique l'acceptation de ce principe et notamment au fait de participer a tour de rôle a la tonte du gazon de la piste et a l'entretien des abords

8 ENTRETIEN DE LA PISTE.

Les vols sont interdits lors de la tonte ou de toute intervention sur la piste.

Cet entretien ainsi que le débroussaillage des abords du terrain sont à la charge du club donc de ses adhérents, comme évoqué a l'article 7 chacun doit y participer dans la mesure de ses possibilités.

Informez les membres du Comité Directeur de toute dégradation constatée dans les plus brefs délais.

Les précautions d'usage doivent être respectées lors de l'utilisation du matériel du Club.

Le Comité Directeur ne peut être tenu responsable d'un accident qui surviendrait lors l'utilisation de tondeuse, tronçonneuse ou débroussailleuse ou de tout autre outil utilisé par l'un des membres du Club sur le terrain.

Les défauts constatés lors de l'utilisation de ces matériels doivent être signalés à l'un des membres du comité Directeur.

9 OBLIGATIONS.

Avant de quitter le terrain s'assurer que :

- tout est bien propre et rangé**
- les pinces sont enlevées du tableau de fréquences, rangées dans leur coffret et que la malle de terrain est fermée avec le cadenas verrouillé.**

Refermer correctement la barrière avant de partir.

10 VOLS INDOOR

Les pratiquants du vol indoor doivent prendre connaissance du règlement spécifique pour l'utilisation des gymnases et respecter les règles élémentaires de sécurité qui s'y rattachent.

11 NOUVEAUX ADHERENTS

Tous les nouveaux licenciés au club à partir de 2005 doivent obligatoirement fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aéromodélisme.

12 ACCEPTATION DE CE REGLEMENT

**Tout adhérent recevra ce règlement en même temps qu'un exemplaire des statuts
Il retournera un exemplaire du règlement, signé avec la mention « lu et approuvé
le... » au président en exercice afin de matérialiser :**

- sa prise de connaissance du règlement du club auquel il a adhéré.**
- et son acceptation**
- et les conséquences auxquelles il peut être confronté en cas de non respect,
(notamment sur ce qui touche à la sécurité), les membres du comité directeur
pouvant proposer l'exclusion du « fautif ».**

Pour le Comité Directeur

Le Président

Le Secrétaire Général

Lu et approuvé le :

par :